



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20200611-DE_27_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 11 juin de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 05/06/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Votants : 23

ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, AUDURIER Philippe, CADIC François, CARADEC Henri, CHANTREAU Katell, DARCHEN Françoise, GRIJOL Christian, GUET François, HERNANDEZ Marie-Thérèse, KERVAREC Ronan, LANNOU Marie-Raphaëlle, LE FLOCH Erwan, MANNEVEAU Julie, PENCALET Françoise, PETITDEMANGE Sarah, QUERE Hélène, RAHER Marc, SAVINA Henri, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, TILLIER Dominique, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : PHILIPPE François, pouvoirs à François CADIC
BALANNEC Michel, pouvoirs à Henri CARADEC
PAUL Philippe, pouvoirs à Françoise DARCHEN

Excusée: Marie-Raphaëlle LANNOU.

Participaient aux débats : Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Gaby LE GUELLEC, Florence CROM.

Secrétaire de séance : TUPIN Hugues

Délibération N° DE 27-2020

Objet : Travaux de construction d'un centre aquatique
Avenant n°3 : Contrat de Maitrise d'œuvre - Mission OPC

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Le présent avenant a pour objet :

- Une prolongation des délais d'exécution de la mission
- Une augmentation du montant du contrat de maîtrise d'œuvre

La réception des travaux du chantier de construction du centre aquatique était contractuellement prévue fin juin 2020.

Cette réception devait être décalée à courant septembre pour tenir compte de retards dans le déroulement du chantier dus à divers aléas dans le déroulement des travaux ainsi qu'aux intempéries hivernales.

La pandémie du Covid 19 a passablement bouleversé le calendrier des travaux.

D'une part, le chantier du stade aquatique a été arrêté deux mois pour respecter les mesures prises par le gouvernement contre la pandémie du Covid 19.

D'autre part, les conditions de reprise du chantier vont contribuer à augmenter la durée des travaux en imposant des contraintes sur le nombre de personnes présentes sur le site, une co-activité réduite et des mesures importantes de nettoyage tant individuelles que collectives mises en place.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sollicite par conséquent un réajustement de la mission. OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour tenir compte du rallongement de la durée du chantier.

Il est également demandé la rémunération d'une mission spécifique Covid 19 :

- Les mesures demandées au cours de la réunion du CISSCT du 6 mai 2020 obligent en effet l'architecte d'opération à une planification journalière des travaux des entreprises pour rester en dessous du nombre de personnel admis sur le chantier et ce, avec une localisation précise des activités.
- L'ensemble du planning d'exécution est à refaire d'une manière plus précise et il faudra ensuite le réajuster régulièrement.

Suite à ce constat, il est nécessaire de prolonger la mission OPC de 5 mois, soit un montant estimé à 20 924,80 € HT.

Il est également nécessaire d'attribuer à l'équipe de maîtrise d'œuvre une mission intitulée Covid 19 chiffrée à 10 000 € HT, soit une rémunération complémentaire de 294,12 € HT sur 34 semaines.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (Y compris avenant 1 et 2):

Taux de la TVA :	20%
Mission de base HT :	1 019 144.00 €
Missions complémentaires HT :	
SSI	16 096.00 €
OPC	101 404.80 €
Covid 19	10 000.00 €
TCE	63 579.19 €

Montant total de la mission HT : 1 210 223.99 €

L'incidence de cet avenant sur l'ensemble du contrat de Maitrise d'œuvre est de 3,40 %

Vu l'avis du bureau communautaire du 18 mai 2020,

Il est proposé :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (pour : 24 - abstention : 2) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 11 juin 2020

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**

